



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Anne FREMY
Mél : anne.fremy@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96

Beauvais, le **19 AVR. 2023**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Porter à Connaissance (PAC) de la commune de COURTEUIL

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 22 février, reçue le 1^{er} mars suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration de la carte communale de la commune de COURTEUIL, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par :

La RD 330 classée en catégorie 2 par le règlement de la voirie départementale (route supportant un trafic compris entre 7 000 et 15 000 véhicules/jour). Le trafic moyen journalier annuel était de 9 468 véhicules dont 2, 9 % de poids lourds en 2023 (PR 1+375).

La RD 924 classée en catégorie 3 par le règlement de la voirie départementale (route supportant un trafic compris entre 2 000 et 7000 véhicules/jour). Le trafic moyen journalier annuel était de 6 615 véhicules dont 2, 6 % de poids lourds en 2022 (PR 14+000).

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Aucun plan d'alignement n'a été établi sur ces routes départementales.

2) CIRCULATIONS DOUCES

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune est traversé par un chemin équestre inscrit au PDIPR par délibération 305 du 8 novembre 1991.

Il est à noter que le Conseil Départemental de l'Oise a lancé les études d'aménagement d'une voie verte entre SENLIS et CHANTILLY passant par les communes de COURTEUIL et de VINEUIL-SAINT-FIRMIN. Ce projet vient compléter les circuits d'agrément et de loisirs existants permettant de circuler en toute sécurité à travers le Département de l'Oise (plan de masse ci-joint).

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé 4 juillet 2022 son nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 258 ENS dont 134 prioritaires.

Ainsi, le territoire de la commune est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Carrières du Lutétien à Courteuil (N_VAL_12) »

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La commune de n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

La présence de cet ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

2) LA RESSOURCE EN EAU

Assainissement

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif dont les eaux usées sont traitées sur la station située à SENLIS. Il est recommandé de prendre en considération l'évolution démographique des différentes communes raccordées sur cette station.

Eau potable

La commune est membre du syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'AVILLY-SAINT-LEONARD et de COURTEUIL. Ce syndicat gère le transfert et la distribution d'eau potable pour la commune. L'eau consommée provient du champ captant de BORAN-SUR-OISE et transite par le syndicat intercommunal pour l'amélioration des installations d'eau potable de CHANTILLY, GOUVIEUX et LAMORLAYE.

Rivière

La commune est traversée par la Nonette qui est un cours d'eau d'état médiocre à moyen. Il n'y a pas de projet sur cette commune.

Présence d'espèces exotiques envahissantes.

Ruissellement

Une étude s'est achevée en 2021, elle concerne le diagnostic de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aunette afin de réaliser un programme d'action pour gérer les problèmes de ruissellement. Un ouvrage identifié « référence obstacle à l'écoulement sur la Nonette » (ROE) « le moulin de Courteuil » qui présente un seuil en rivière sans incidence notable à ce jour et non classé prioritaire pour une mise en conformité au titre de la restauration de la continuité écologique.

Pluvial

Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) a réalisé une étude de schéma de gestion des eaux pluviales

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède pas de propriétés bâties sur le territoire de la commune.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), a été adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV) prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce schéma définit également :

- les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages ;
- la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), a été adopté le 20 février 2015.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

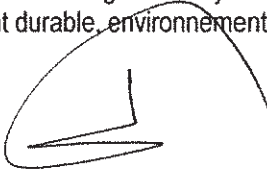
La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Communes :

COURTEUIL

Biotopes :

Friche boisée, parking



Faune



Espèces issues de Listes rouges :

Espèces d'intérêt patrimonial :

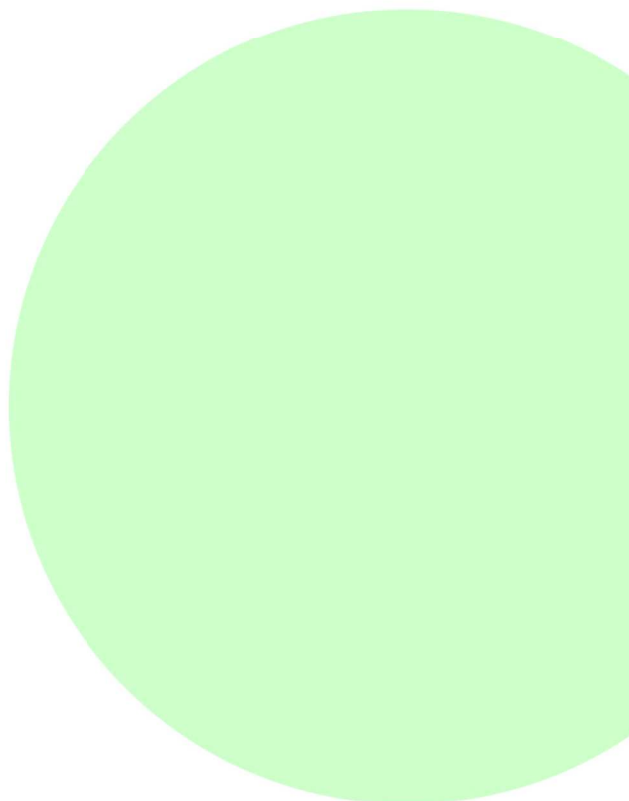
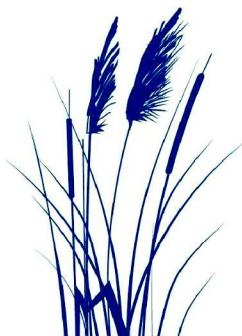
Flore

Flore vasculaire de Listes rouges :

Flore vasculaire d'intérêt patrimonial :

Bryophytes de Listes rouges :

Bryophytes d'intérêt patrimonial :



DEPARTEMENT DE L'OISE

SAO
Société Aménagement Organisation

AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE CIRCULATION DOUCE ENTRE
SENLS / VINEUIL, SAINT FIRMIN ET CHANTILLY
Carrefour RD 330 à la gare de Vineuil-Saint-Firmin

PLAN MASSE GLOBAL

Échelle : 1:6000000
Date : 28/01/2019

N°	Modifications	Date	Établi par
1	Élaboration	28/01/19	
2			

